

1.—Actif et passif de la Banque du Canada, 13 mars 1935 et 31 décembre 1950-1952—fin

Détail	13 mars 1935	31 déc. 1950	31 déc. 1951	31 déc. 1952
	\$	\$	\$	\$
Actif—fin				
Capital social, Banque d'expansion industrielle	...	25,000,000	25,000,000	25,000,000
Immeubles de la Banque	—	5,081,969	5,969,987	5,081,886
Tout autre actif	1,191,897	18,474,022	15,585,338	33,689,385
Total, actif	259,314,757	2,350,330,755	2,444,096,998	2,381,403,712
Passif				
Capital versé	4,991,640	5,000,000	5,000,000	5,000,000
Fonds de réserve	—	10,050,367	10,050,367	10,050,367
Billets en circulation	97,805,665	1,367,421,840	1,464,160,786	1,561,193,061
Dépôts—				
Administration fédérale	4,212,200	44,378,082	118,901,465	44,945,805
Banques à charte	151,927,628	578,588,783	618,996,408	626,629,987
Autres	277,922	207,052,610	66,089,987	44,510,937
Total, dépôts	156,417,750	830,019,475	803,987,861	716,086,729
Passif exigible en sterling, en dollars des États-Unis et en monnaie d'or étrangère	—	133,560,519	155,573,289	82,933,783
Dividendes déclarés	—	112,500	112,500	112,500
Autre passif	99,702	4,166,054	5,212,195	6,027,272
Total, passif	259,314,757	2,350,330,755	2,444,096,998	2,381,403,712

La Banque d'expansion industrielle.—La Banque d'expansion industrielle, filiale de la Banque du Canada, a été constituée en 1944 par une loi fédérale et a commencé ses opérations le 1^{er} novembre de la même année. Ses fonctions sont définies dans le préambule de la loi:

“Favoriser la prospérité économique du Canada en augmentant l'efficacité de l'action monétaire par l'assurance d'une disponibilité de crédit pour les entreprises industrielles dont la réussite peut être raisonnablement prévue si l'on maintient un haut niveau de revenus et d'emploi nationaux, en complétant l'activité d'autres prêteurs et en accordant à l'industrie une aide en capitaux particulièrement adaptée aux problèmes de financement des petites entreprises.”

Le président de la Banque d'expansion industrielle est le gouverneur de la Banque du Canada et ses administrateurs sont les administrateurs et le sous-gouverneur adjoint de la Banque du Canada. Le capital social de 25 millions de dollars (entièrement versé) a été souscrit par la Banque du Canada. La Banque d'expansion industrielle peut aussi réunir des fonds par l'émission d'obligations, pourvu que son passif direct total et son passif éventuel total, sous forme de garanties et de contrats de garantie, n'excèdent pas trois fois le montant global du capital versé et du fonds de réserve.

Les pouvoirs de la Banque en matière de prêts s'étendent aux entreprises industrielles ou aux services aériens commerciaux du Canada seulement, à l'égard desquels elle est autorisée à:

- 1^o Prêter de l'argent ou garantir des prêts;
- 2^o Passer des contrats de garantie à l'égard de toute émission d'actions ou d'obligations;
- 3^o Acquérir des actions ou obligations de la société émettrice ou de toute personne avec qui la Banque a passé un contrat de garantie.

La Banque est libre d'accepter toute forme de garantie subsidiaire en échange de ses prêts, y compris des biens immobiliers.

La Banque d'expansion industrielle a pour but de compléter les services des autres institutions prêteuses plutôt que de les concurrencer et la loi constitutive ne l'autorise à consentir un crédit que si, de l'avis du Conseil, ce crédit ne peut s'obtenir ailleurs à des conditions raisonnables. Il est spécifiquement interdit à la Banque d'accepter des dépôts.